

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES PROJETS ENR



Concertation publique

Depuis 2014, la municipalité s'est engagée dans un processus de participation citoyenne afin de favoriser la prise de parole des habitants dans les réflexions sur le devenir de la collectivité.

C'est pourquoi, une réunion publique s'est déroulée le 24 janvier 2024, avec l'association La Parole aux citoyens, où 25 personnes étaient présentes, pour discuter de ce futur zonage ENR.

Le public a été favorable à cette démarche.

Les échanges ont été productifs et conjugués avec ceux de la collectivité, à savoir :

Privilégier / Développer :

- Les panneaux photovoltaïques sur toiture et les ombrières photovoltaïques sur les parkings,
- Les panneaux photovoltaïques sur plan d'eau,
- Les panneaux photovoltaïques au sol, sur les délaissés SNCF, zone publique Upz (Domaine et Golf de Pont-Royal) et les zones agricoles dépourvues d'arrosage – sans potentiel agricole.

Exclure :

- Les zones à risques : inondations et feux de forêt,
- Les bâtiments remarquables,
- Les zones naturelles sensibles,

I. Propositions pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toiture et des ombrières photovoltaïques

Liste des projets : terrains municipaux

1. Services techniques

2. Mairie

3. Ecole Frederic Mistral

6. Parking nouveau gymnase

8. Nouveau gymnase

7. Tribunes stade d'honneur

9. Terrain de pétanques à côté de la crèche les Auceau



4. Cuisine centrale

5. Ecole Camille Claudel

10.1 Terrain sportif de l'ancien gymnase

10.2 Ancien gymnase

11. Piscine

12. Terrains de tennis

13. Terrain sportif City Stade + ombrière sur le coté du City Stade

14. Ombrières sur le parking de covoiturage – Quartier Douneau

Proposition 1a : Services techniques - projet

La surface représente 5 670 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 1 039
500



Proposition 1a : futurs services techniques - actuel

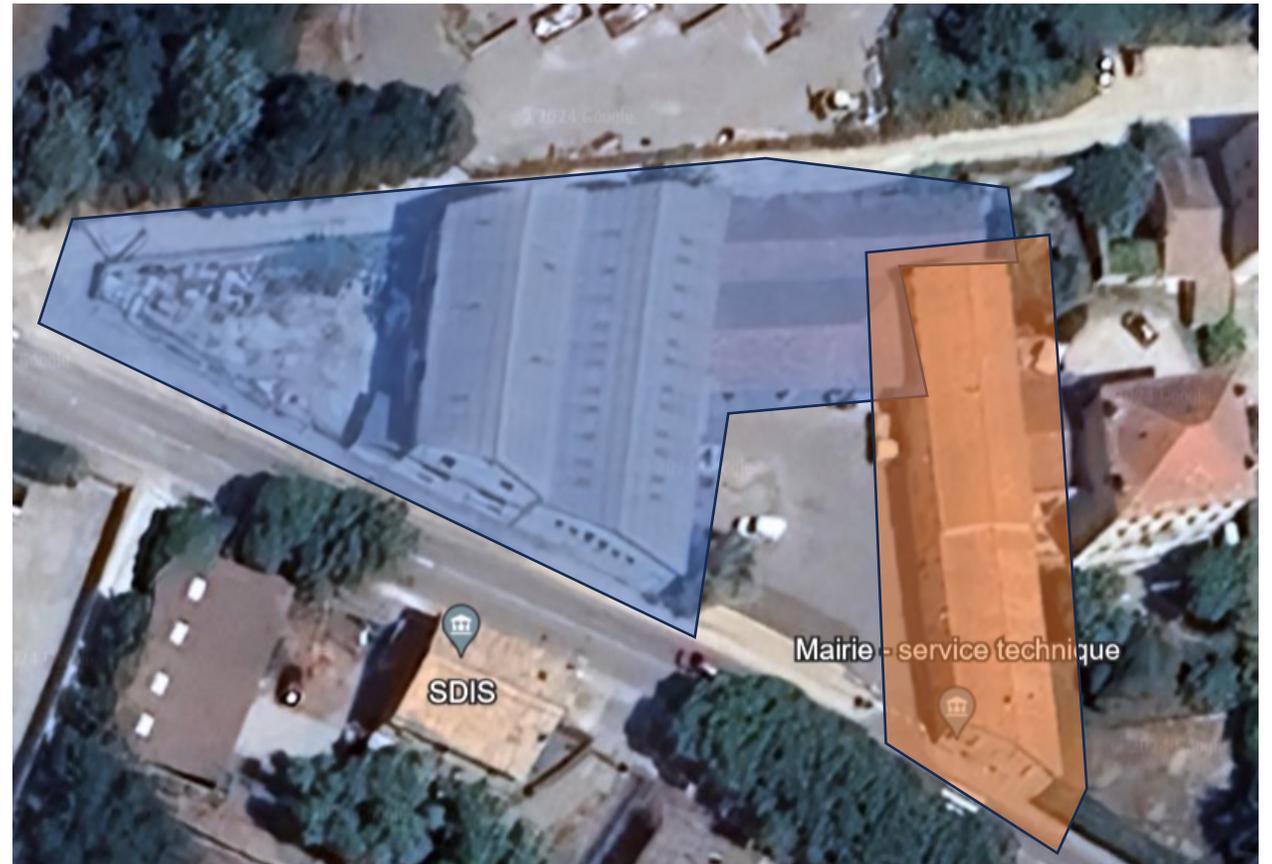
La surface bleue représente 1 600 m²

La surface orange représente 450 m²

Le futur projet consisterait à refaire entièrement les bâtiments de la zone bleue. Pour la zone orange, le 1^{er} étage serait détruit afin de faire un bâtiment de plein pied. Avec un toit plat, il serait possible d'installer des panneaux.

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture bleue (kWh/an) : 295 207

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture orange (kWh/an) : 65 460

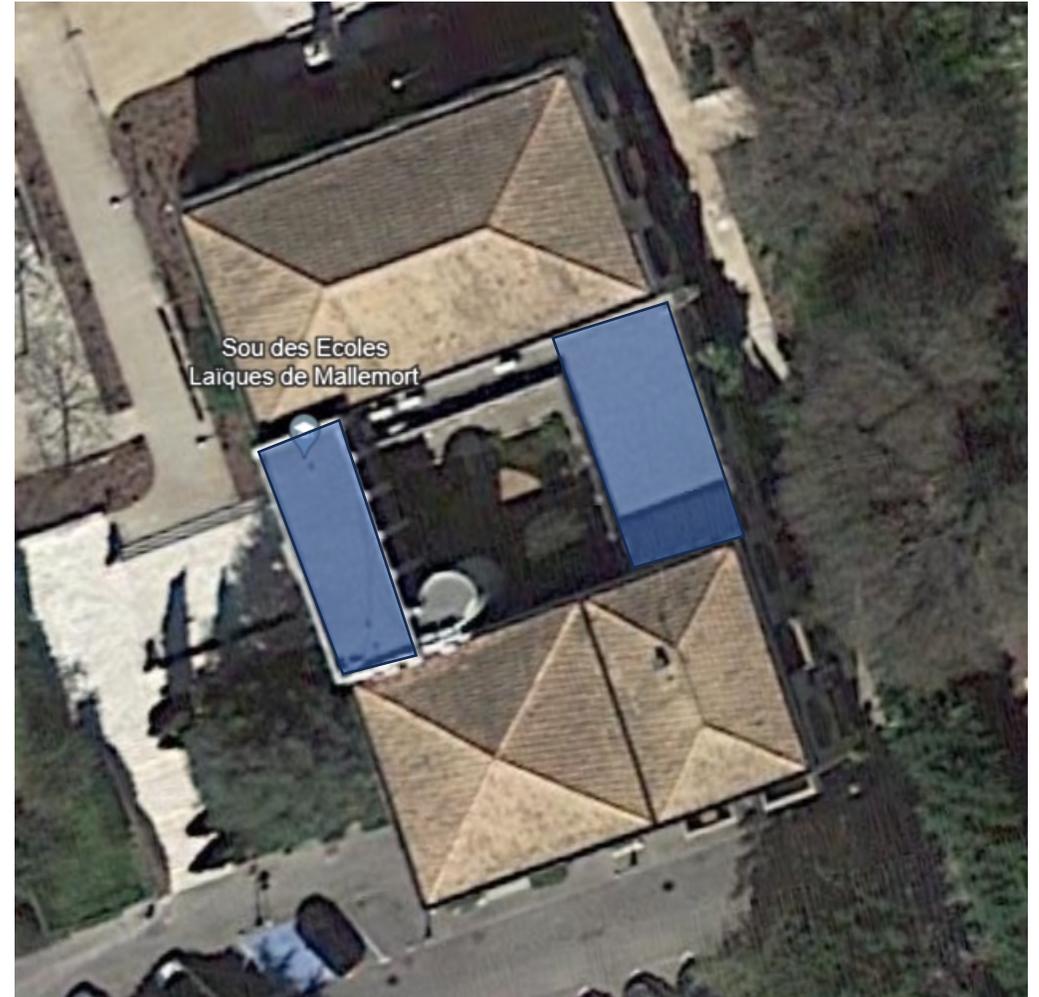


Proposition 2 : Mairie



La surface représente 140 m²
Surface de panneaux : 135 m²

Productible Photovoltaïque
disponible sur le pan de toiture
(kWh/an) : 33 550



Proposition 3 : école Frédéric Mistral



La surface représente 1 170 m²
Surface de panneaux : 869 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 249
135



Proposition 4 : Cuisine centrale



La surface représente 400 m²

Surface de panneaux : 281

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 82 333

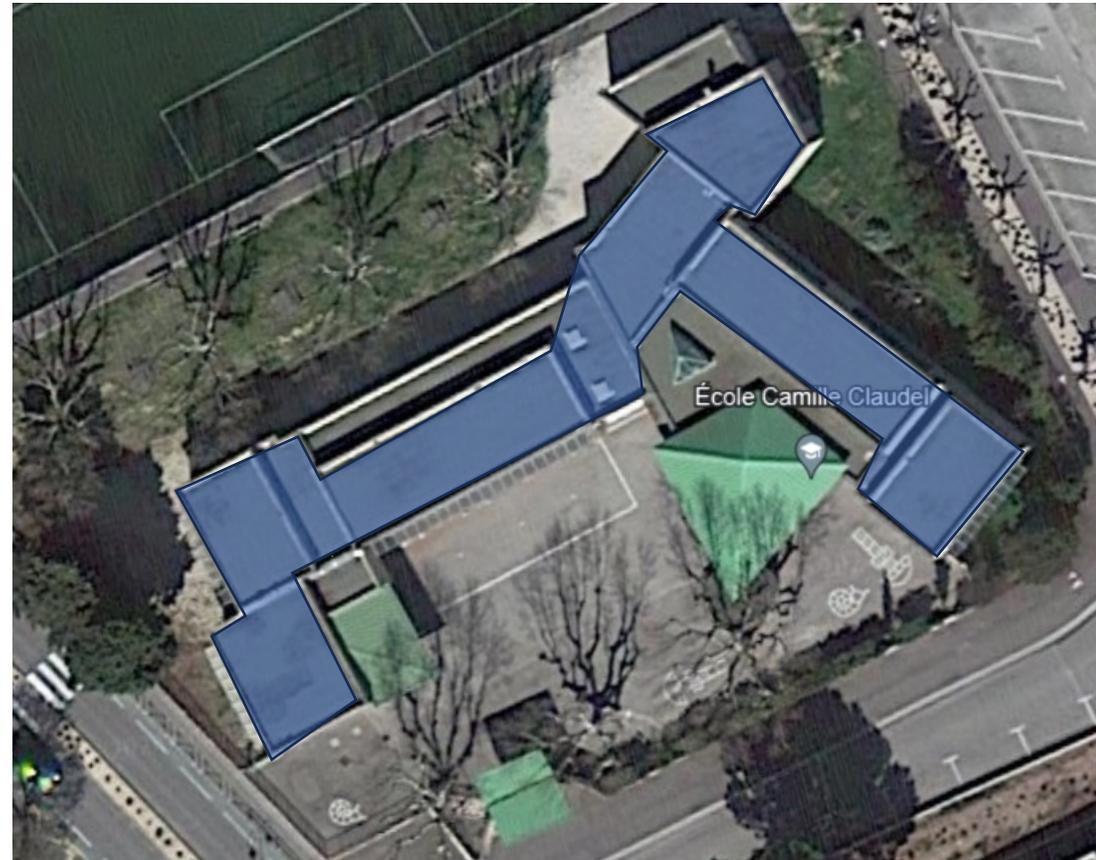


Proposition 5 : Ecole Camille Claudel



La surface représente 550 m²
Surface de panneaux : 560

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 149
650



Proposition 6 : Parking nouveau gymnase



La surface représente 600 m²
Productible Photovoltaïque disponible
(kWh/an) : 110 000

Selon étude fournis par la direction de
la transition énergétique de la
métropole.



Proposition 7 : Tribunes stade d'honneur



La surface représente 440 m²

Surface de panneaux : 310 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 70 000

Selon étude fournis par la direction de
la transition énergétique de la
métropole.

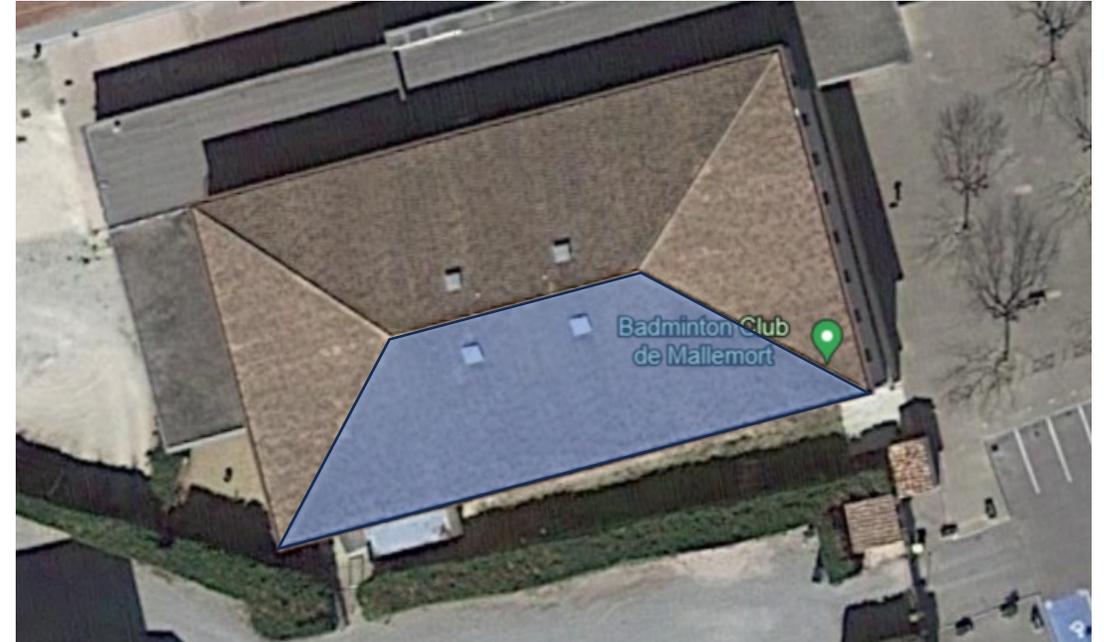


Proposition 8 : Nouveau gymnase



La surface représente 410 m²
Surface de panneaux : 268 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 80 668



Proposition 9 : Terrain de pétanques à côté de la crèche les Auceau



La surface représente 570 m²

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture (kWh/an) : 104 500



Proposition 10.1 : Terrain sportif de l'ancien gymnase

La surface représente 740 m²

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture (kWh/an) : 135 600



Proposition 10.2 : Ancien gymnase



La surface représente 420 m²

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture (kWh/an) : 83 000

Selon étude fournis par la direction de la transition énergétique de la métropole.



Proposition 11 : Piscine



La surface représente 240 m²
Surface de panneaux : 200 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 56 640



Proposition 12 : Terrains de tennis



La surface représente 2 630 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 560
000



Proposition 13 : Terrain sportif City stade + ombrière sur le coté du City Stade



La surface di city stade représente 700 m²

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture (kWh/an) : 128 300

La surface du parking représente 240 m²

Productible Photovoltaïque disponible sur le pan de toiture (kWh/an) : 44 000



Proposition 14 : Ombrières sur le parking de covoiturage – Quartier Douneau

Parcelles cadastrées : F164 et F165

Superficie pour le projet : 1 694 m²



Liste des projets : terrains privés



1. Parking Intermarché
2. Futur Netto et Magasin de sport (PC en cours d'instruction)
3. Bâtiments et parkings de l'école ECIR Formation – Hameau de Pont-Royal
4. Ombrières et panneaux photovoltaïques sur toiture possibles dans la zone d'activité
5. Ombrières et panneaux photovoltaïques sur toiture possibles dans la future zone d'activité



Proposition 1 : Parking intermarché et briconaute



La surface représente 2 000 m²

Productible Photovoltaïque disponible
sur le pan de toiture (kWh/an) : 366
666

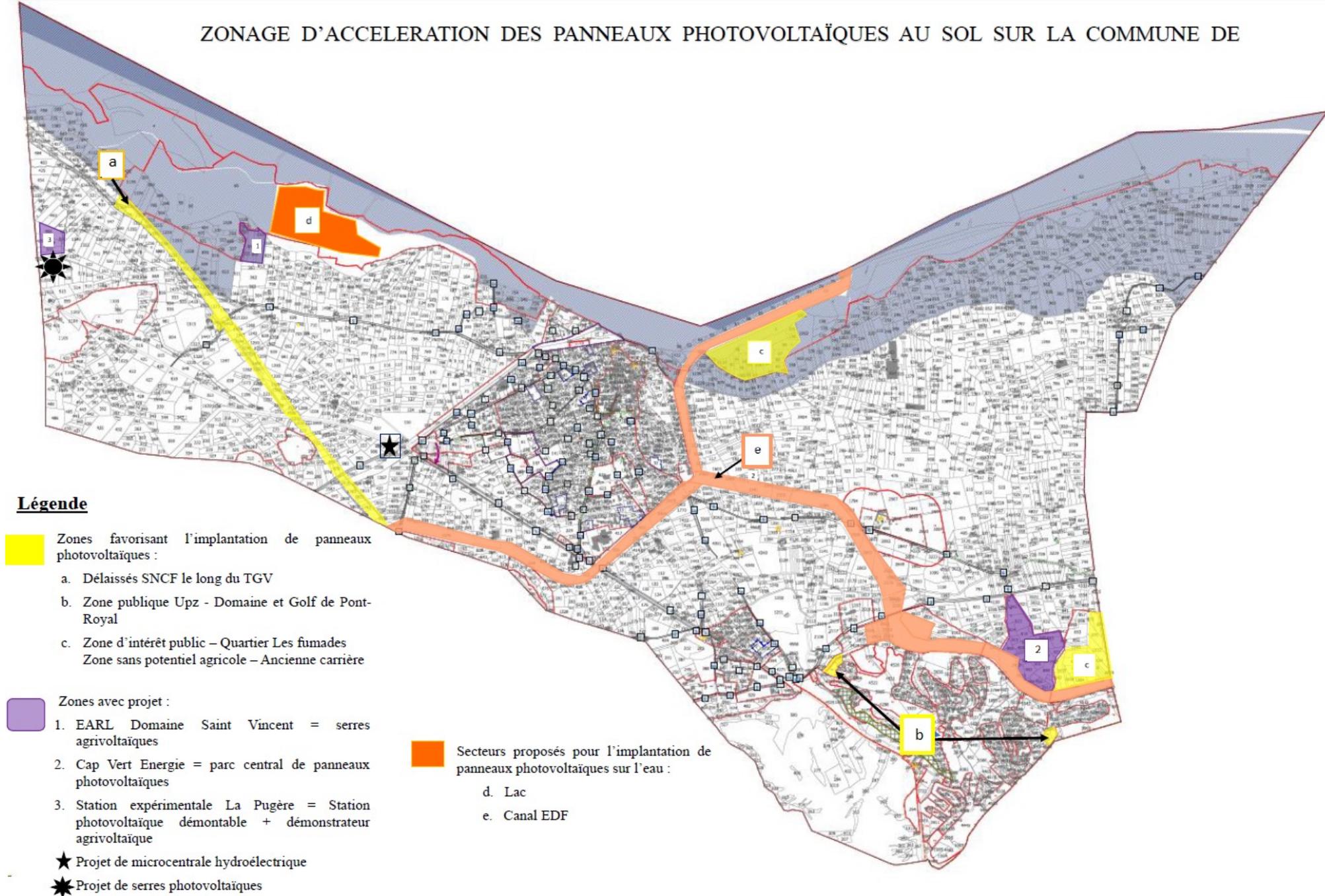


Proposition 3 : Bâtiments et parking de l'école ECIR Formation



II. Propositions de zonages d'accélération des panneaux photovoltaïques

ZONAGE D'ACCELERATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR LA COMMUNE DE



Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- A. Délaissés SNCF (dont TGV)

Parcelles concernées : 147

A409, A1221, A1311, A1316, A1317, A1335, A1336, A1337, A138, A1355, A1357, A1359, A1364, A1365, A1366, A1367, A1368, A1369, A1372, A1373, A443, E1583, E1589, E1785, E1786, E1787, E1788, E1789, E1790, E1792, E1793, E1794, E1796, E1797, E1803, E1805, E1811, E1812, E1814, E1815, E1816, E1818, E1819, E1822, E1825, F171, F221, F222, F259, F264, F289, F290, F292, F296, F971, F974, F975, F978, F979, F1198, F1199, F1205, F1206, F1207, F1212, F1214, F1216, F1217, F1219, F1221, F1244, F1248, F1251, F1254, F1260, F1282, F1284, F1296, F1303, F1317, F1366, F1368, F1369, F1372, F1373, F1375, F1379, F1382, F1383, F1385, F1388, F1389, F1390, F1391, F1393, F1395, F1396, F1399, F1400, F1402, F1403, F1406, F1410, F1412, F1415, F1416, F1422, F1424, F1427, F1428, F1430, F1440, F1441, F1443, F1452, F1455, F1458, F1473, F1475, F1462, F1477, F1479, F1480, F1482, F1483, F1485, F1491, F1494, F1495, F1497, F1499, F1504, F1506, F1571, F1573, F1596, F1598, F1600, F1602, F1603, F1604, F1605, F1606, F1607, F1608, F1609

Superficie totale : 234 226 m²

Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- A. Délaissés SNCF (dont TGV)



Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- B. Zones publiques Upz – Domaine et Golf de Pont-Royal

Parcelles concernées : 4

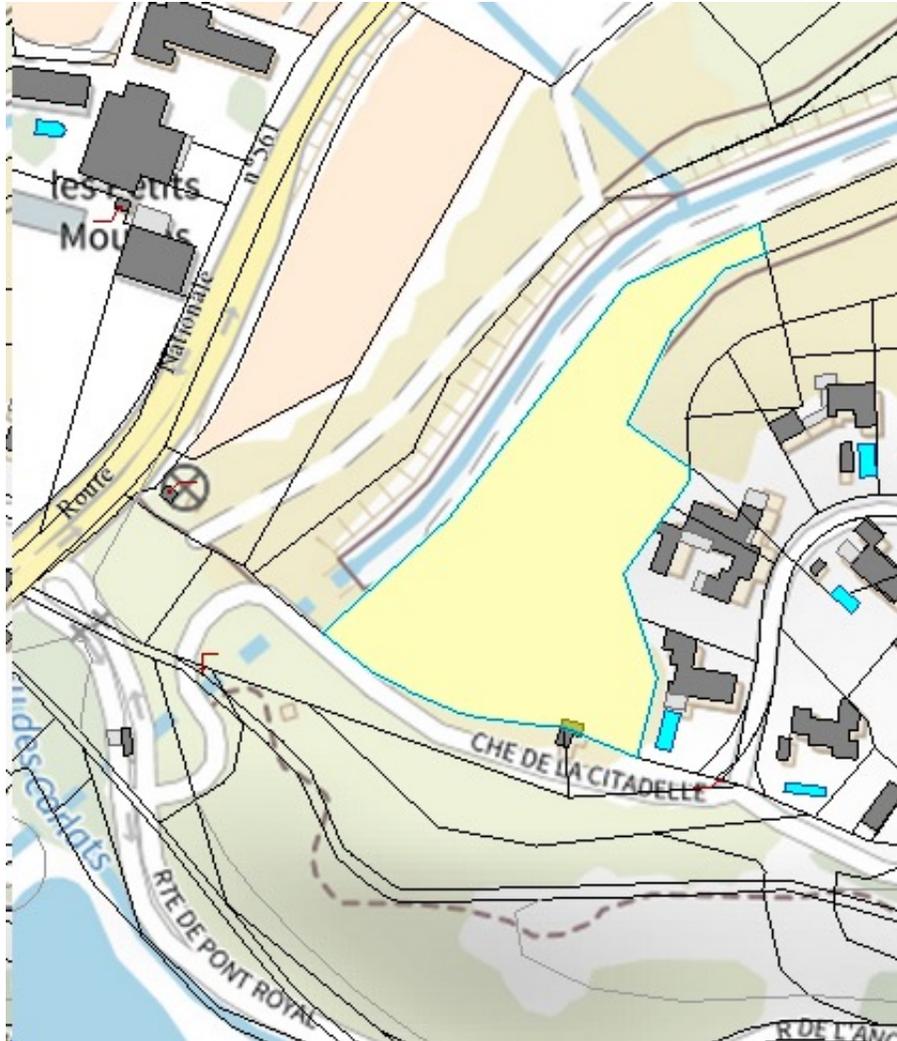
C 3976, C 4022, C 5136, C 5 144

Superficie totale : 15 896 m²

Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- B. Zones publiques Upz – Domaine et Golf de Pont-Royal

C 3976



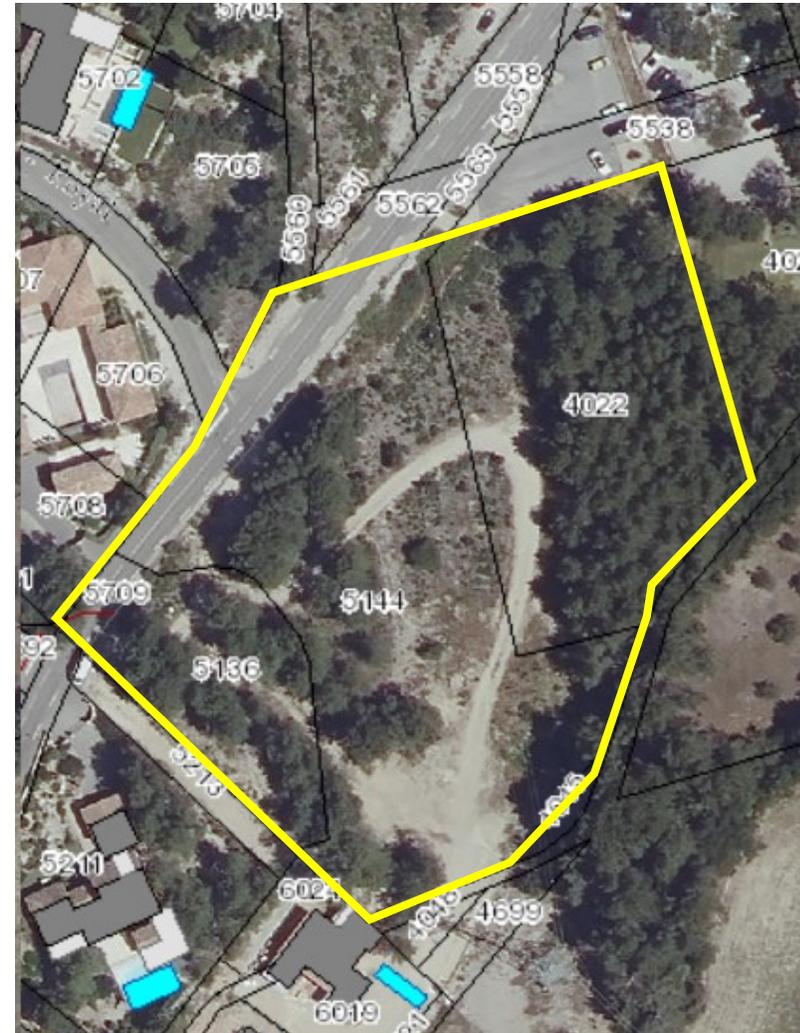
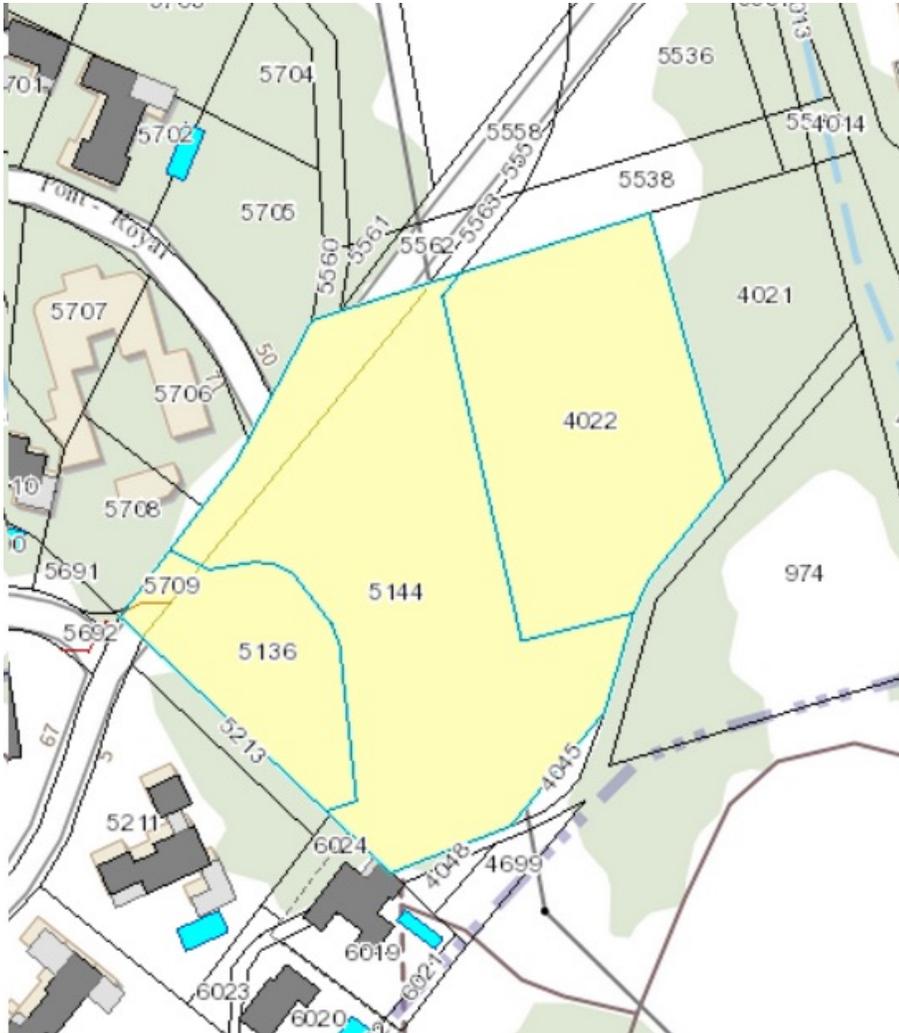
Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- B. Zones publiques Upz – Domaine et Golf de Pont-Royal

C 4022

C 5136

C 5144



Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- C. Zones travaux publics Ntp – Quartier Les Fumades

Parcelles concernées : 25

C872, C873, C874, C875, C888, C889, C891, C1549, C1550, C1884, C1933, C1935, C1937, C1939, C1947, C1951, C1955, C1957, C1971, C2030, C2032, C2034, C4187, C4188

Superficie totale : 138 366 m²

Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- C. Zones travaux publics Ntp – Quartier Les Fumades



Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- C. Zone sans potentiel agricole – Ancienne carrière

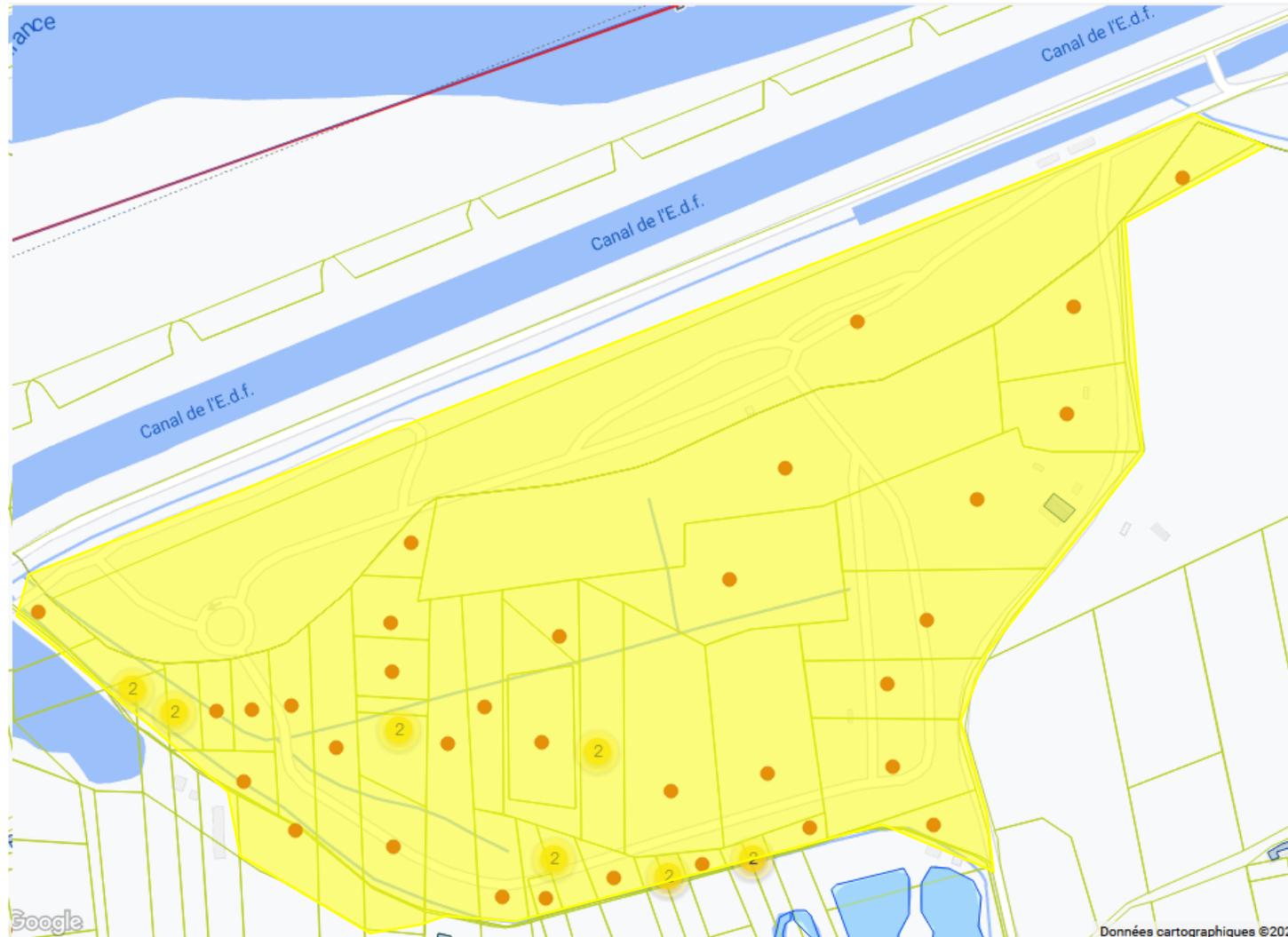
Parcelles concernées : 41

H2, B35, B36, B37, B38, B39, B40, B41, B42, B43, B44, B45, B46, B47, B48, B49, B50, B51, B52, B53, B54, B55, B56, B57, B59, B60, B61, B62, B63, B64, B65, B66, B67, B68, B69, B105, B106, B161, B963, B1087, B1088,

Superficie totale : 136 724 m²

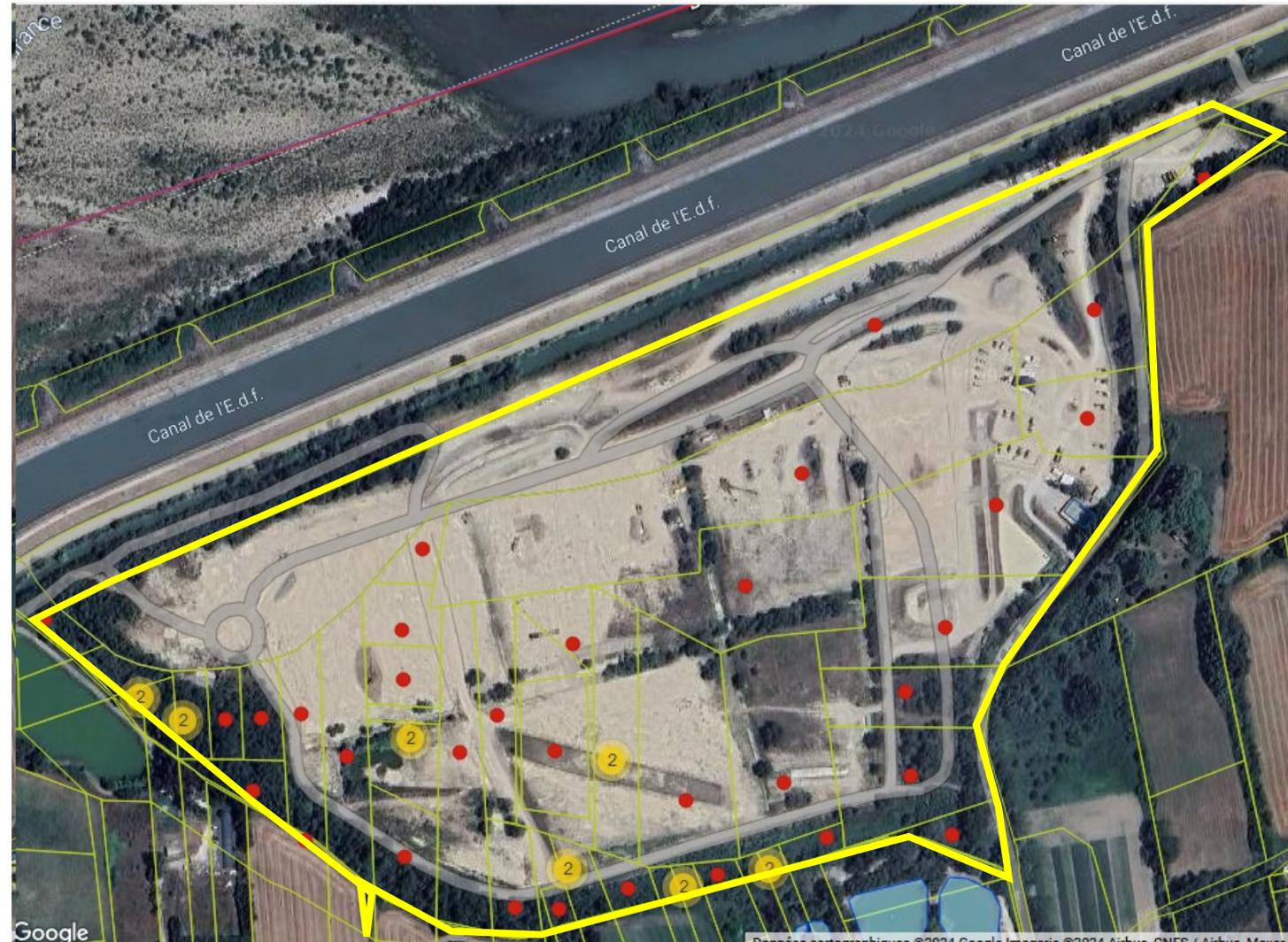
Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- C. Zone sans potentiel agricole – Ancienne carrière



Zones favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques

- C. Zone sans potentiel agricole – Ancienne carrière



Secteurs proposés pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'eau

- D. Lac

Parcelle concernée :

H 85

Superficie pour le projet :

214 367 m²



Secteurs proposés pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'eau

- E. Canal EDF

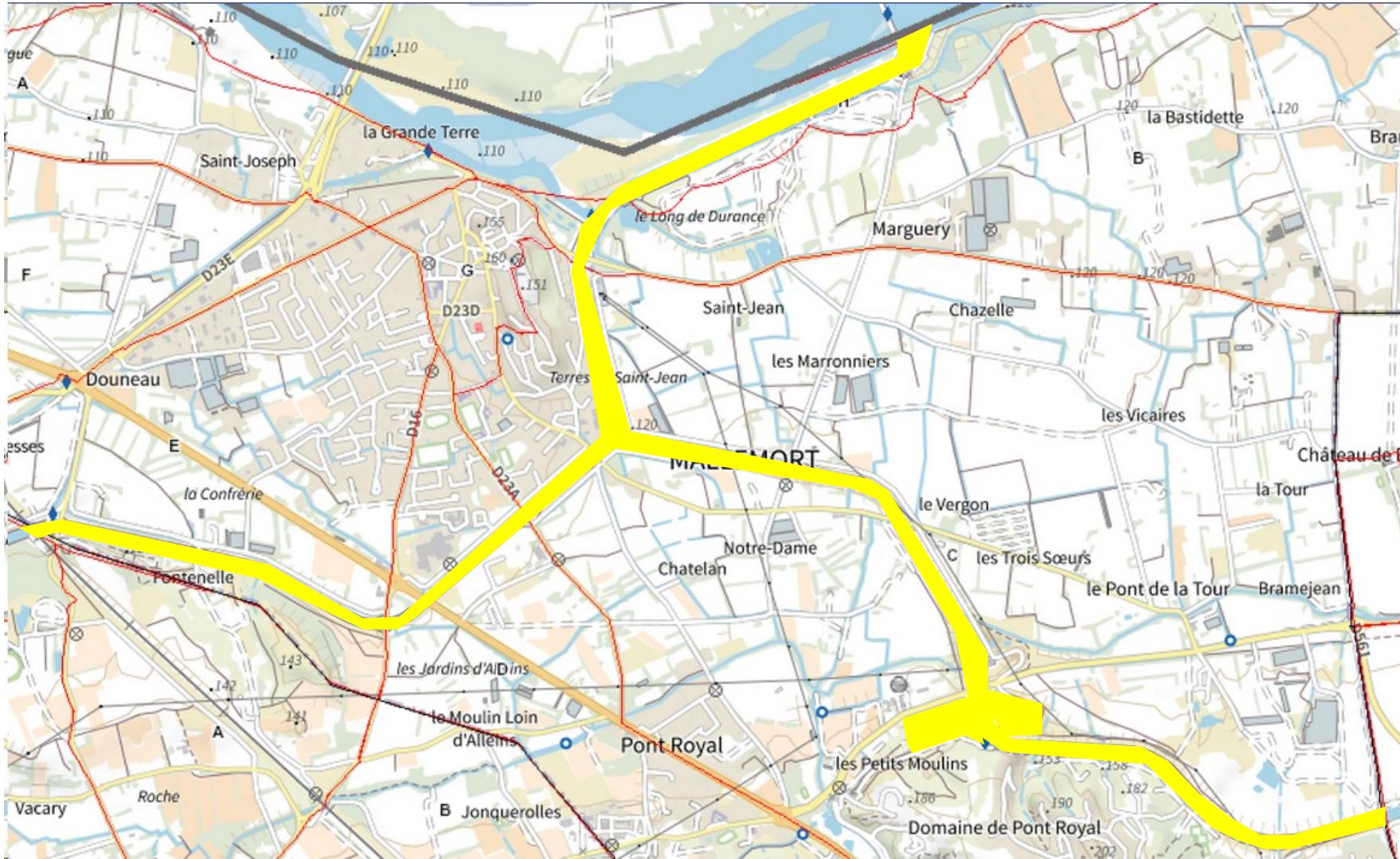
Parcelles concernées : 26

B1184, B1413, C1015, C1764, C2302, C2341, C2350, C2389, C2599, C2602, C3103, H62, C2531, C2579, C2595, C4182 C2404, C2425, C2554, C2559, C2562, C2563, C2566, C2567, D502, D555, D556, E924, E1576, E1607, E1827, E1828, E1829, E1830

Superficie totale : 879 444 m²

Secteurs proposés pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'eau

- E. Canal EDF



Zones avec projets réalisés ou en cours

1. EARL Domaine Saint Vincent → Projet de serres agrivoltaïques

La surface représente au sol 27 231 m² soit 4 590 panneaux.

Puissance installée : 2,547 kWc

2. CAP Vert Energie → Parc central de panneaux photovoltaïques

La surface représente au sol 11 088 m² soit 4 446 panneaux.

3. Station expérimentale La Pugère

- Un démonstrateur agrivoltaïque, emprise au sol de 1 459m² pour une puissance de 112 kWc

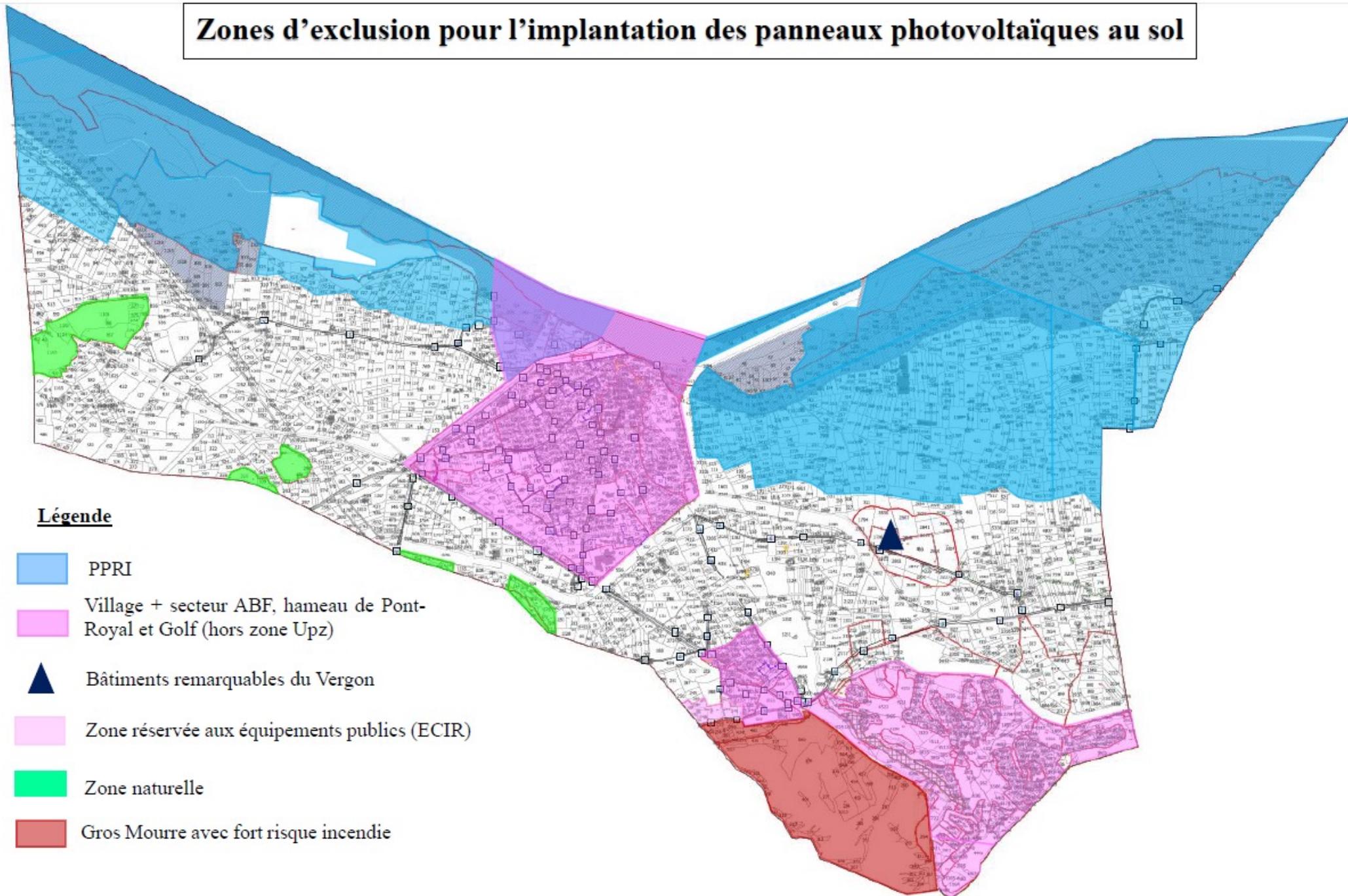
- Une station photovoltaïque, emprise au sol de 1 470m² pour une puissance de 113 kWc

★ Projet de Microcentrale hydroélectrique – Quartier Douneau

☀️ Projet de serres Photovoltaïques

III. Propositions de zones d'exclusion à l'implantation des panneaux photovoltaïques

Zones d'exclusion pour l'implantation des panneaux photovoltaïques au sol



IV. Conclusion

Conclusion de la commune

Total surface en ombrière : 13 510 m²

Production annuelle : 2 060 MWh/an

Total surface en toiture : 5 780m²

Production annuelle : 1 165 MWh/an

Total superficie parcelles : 1 619 023 m²

Ces estimations ne tiennent pas compte des projets en cours d'instructions mais uniquement des propositions communes et privées. Elles ne sont données qu'à titre indicatif.

Conclusions : logiciel Amorce – outil pour les calculs

Solaire Photovoltaïque en ombrières



Surface de parking en m2 13 150

Puissance installée (MWc)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR du solaire photovoltaïque en ombrières (%)
1,38	1 989	1,1%

Nous pouvons constater que l'estimation de la commune et le logiciel Amorce sont quasiment identiques.

Solaire Photovoltaïque en Toiture



Surface de toitures en m2 5 780

Il est estimé que seule la moitié de la surface de ces toitures seront équipées de solaire photovoltaïque

Puissance installée (MWc)	Production annuelle (MWh/an)	Potentiel d'autoproduction d'EnR du solaire photovoltaïque en toiture
0,43	623	0,3%

Nous pouvons constater que l'estimation de la commune et le logiciel Amorce sont cette fois-ci différente sans pouvoir expliquer pourquoi.